

Programme Mastercard^{MD} HSBC AdvantageAffaires^{MD}*

Taux et frais

Les taux et frais décrits ci-dessous s'appliquent à chaque carte émise en vertu du programme Mastercard HSBC AdvantageAffaires.

Taux d'intérêt annuels : Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte est activé :	
Achats :	19,9 %
Avances de fonds :	19,9 %
Période sans intérêt et délai de grâce : 21 jours	
Vous bénéficierez d'une période sans intérêt et délai de grâce pour les achats qui figurent pour la première fois sur votre relevé mensuel si vous remboursez le nouveau solde en entier au plus tard à la date d'échéance du paiement indiquée sur votre relevé mensuel. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds.	
Paiement minimum : 3 % ou 10 \$	
Votre paiement minimal correspondra au montant le plus élevé des deux montants suivants : 3 % du solde impayé qui figure sur votre relevé mensuel ou 10 \$.	
Opérations de change : 2,5 %	
Les transactions en devises étrangères portées à votre compte vous seront facturées en dollars canadiens. La conversion se fera selon le taux de change en vigueur au moment où la transaction aura été portée à votre compte. Des frais d'administration de 2,5 % s'ajouteront pour chaque transaction en devises.	
Frais annuels : Les frais annuels sont imputés à chaque titulaire sur le premier relevé et par la suite, une fois par année à chaque date anniversaire.	
Carte Mastercard HSBC AdvantageAffaires	15 \$
Carte Mastercard HSBC AdvantageAffaires Plus (ne s'applique pas aux clients des services aux petites entreprises)	75 \$
Autres frais : Frais imputés le jour de la transaction	
Frais de copie de remplacement	Copie supplémentaire de votre relevé mensuel ou facture : 10,00 \$
Frais d'avance de fonds	
Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole Mastercard ou Cirrus^{MD}:	
Avance de fonds obtenue dans un GA au Canada :	2,00 \$
Avance de fonds obtenue dans un GA à l'extérieur du Canada :	4,00 \$
Au comptoir (dans une succursale) :	
Établissement financier Mastercard au Canada :	3,00 \$
Établissement financier Mastercard à l'extérieur du Canada :	5,00 \$
Frais par transaction : Achats de virements télégraphiques, mandats, chèques de voyage, devises, paris, billets de loterie ou jetons de casino (qu'on appelle transactions en quasi-espèces).	2,75 \$
Frais de dépassement de limite : Frais s'appliquant si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée à la date de votre relevé mensuel.	29,00 \$
Frais pour paiement ou chèque de dépannage refusé :	25,00 \$
Frais pour compte créditeur inactif : Frais de 10 \$ ou frais équivalant au montant du solde créditeur, selon le moins élevé des deux, s'appliquant chaque fois qu'un compte ayant un solde créditeur demeure inactif pour une période de 12 mois.	
Frais pour chèque de dépannage : Frais pour les chèques faits à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada.	5,00 \$

Services optionnels	
Programmes de récompenses de la HSBC ¹	Des frais annuels de 45 \$ sont facturés à l'inscription pour chaque titulaire de carte inscrit au Programme de récompenses HSBC Affaires ou au Programme de remises en argent de la HSBC. Les frais sont imputés à la date de l'inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.
Assurance voyage et médicale ²	Prime annuelle de 109 \$, taxes applicables incluses. La prime est facturée à la date de l'inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.

Les taux et frais peuvent changer conformément à la convention relative au programme.

^{MD*} HSBC AdvantageAffaires est une marque déposée de HSBC Holdings plc, utilisée en vertu d'une licence par la Banque HSBC Canada.

^{MD} Mastercard et Cirrus sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

¹ Le Programme de récompenses de la HSBC est offert uniquement aux titulaires de carte individuels. La HSBC n'est pas responsable du paiement des taxes ou impôts fédéraux et provinciaux, y compris l'impôt sur le revenu, associés à l'émission ou à l'échange de points ou à l'obtention d'une remise en argent. La HSBC ne délivre aucun reçu d'impôt. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour connaître les conséquences sur le plan fiscal.

² L'assurance est souscrite par American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride et American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride, compagnies du groupe Assurant Solutions^{®*}. Toute assurance est assujettie à des restrictions et à des exclusions. Pour connaître toutes les modalités et les limites de cette assurance, veuillez consulter l'attestation d'assurance. ^{®*} Assurant Solutions est une marque de commerce déposée de Assurant Inc.